



LE POINT

SUR...

61F0019XPF

Printemps 1997
Vol. 2, No. 1

Changements structurels dans les opérations financières des compagnies d'assurance canadiennes

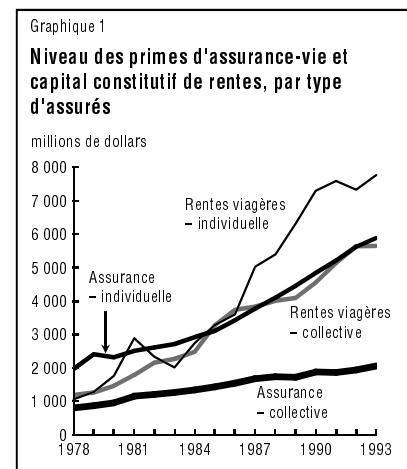
Par Tarek M. Harchaoui*

«Le commerce d'assurance donne grande sécurité aux fortunes des particuliers, et en répartissant entre un grand nombre de personnes cette perte qui ruinerait un individu, la rend légère et facile à supporter à la société tout entière. Cependant pour donner cette sécurité, il est nécessaire que les assureurs aient un capital très important.»
(Adam Smith; *La richesse des nations*, Livre V, Chapitre 1).

Bien que les fondements de l'assurance n'aient guère changé depuis l'époque d'Adam Smith, le marché de la protection financière a connu, depuis quelques temps, des changements importants. Depuis le début des années 80, les réformes de la réglementation et la fiscalité ont donné lieu à une concurrence accrue entre les institutions financières. Les compagnies d'assurance, en particulier, ont fait face à une concurrence intense sur le marché de l'épargne contractuelle où les fonds communs et les caisses de retraite gérées en fiducie offrent bon nombre de produits d'investissement qui agissent comme abris fiscaux. Cet article montre que les compagnies d'assurance ont réagi en augmentant leur activité d'intermédiation financière, particulièrement au moyen de la vente de rentes viagères et des régimes enregistrés d'épargne retraite (REÉR). Ceci leur a permis de maintenir leur part de marché dans un environnement très concurrentiel. Dans l'annexe, cet article montre aussi les différences dans les caractéristiques structurelles des compagnies d'assurance au Canada et des autres pays industrialisés.

Les opérations des compagnies d'assurance canadiennes

Si les rentes viagères¹ sont la principale source de revenus des compagnies d'assurance-vie, les primes d'assurance sont, elles aussi, considérables. De 1978 à 1995, les rentes viagères ont constitué près de 57 % du revenu net de ces compagnies.



¹ Une rente viagère est un contrat prévoyant le versement d'un revenu à des intervalles réguliers, habituellement sur une période spécifiée d'avance ou durant toute la vie du bénéficiaire. Les paiements peuvent commencer tout de suite ou être différés.

* Tarek Harchaoui est un économiste avec la Division de l'organisation et finances de l'industrie. Il est possible de le rejoindre au (613) 951-9856 ou à l'adresse harctar@statcan.ca.

LE POINT SUR...

Dans le présent numéro...

Changements structurels dans les opérations financières des compagnies d'assurance canadiennes

- dans cet article, l'auteur montre comment les compagnies d'assurance, en augmentant leur activité d'intermédiation financière au moyen de la vente de rentes viagères et des régimes enregistrés d'épargne retraite, ont maintenu leur part de marché dans un environnement très concurrentiel.

Annexe

- Structure financière des compagnies d'assurance : une perspective internationale.

Also available in English



Statistique Canada
Statistics Canada

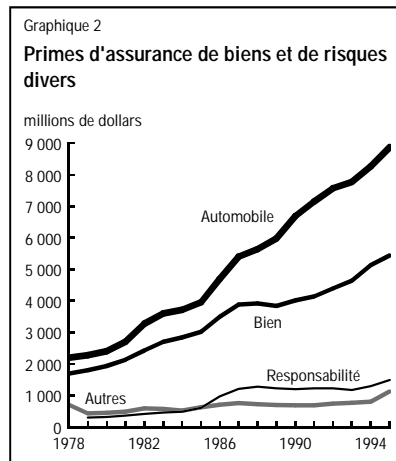
Canada

Les revenus provenant des rentes viagères ont chuté au début des années 80 sous l'effet combiné de la récession et de l'abolition du traitement fiscal avantageux dont bénéficiaient les rentes à versements invariables. Toutefois, ces revenus se sont redressés à la fin de décennie (graphique 1). Par contre, les primes d'assurance se sont accrues continuellement entre 1978 et 1995 et elles n'ont pas été touchées par la conjoncture économique. Au cours de cette période, les rentes viagères ont donné l'impulsion au flux des revenus des compagnies d'assurance-vie, les contributions effectuées à ce titre augmentant à un rythme moyen de 10,7 % l'an, contre 7,8 % dans le cas des primes d'assurance.

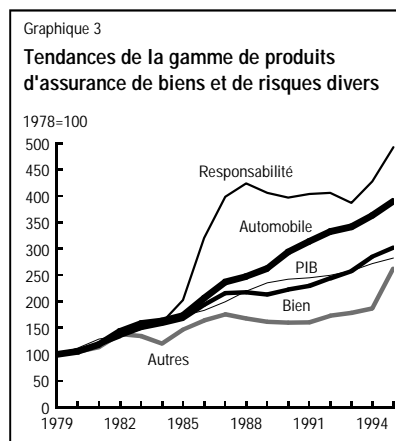
Le régime fiscal a profondément influencé la demande d'assurance-vie et de rentes viagères. La demande de rentes viagères à revenus invariables a connu une forte progression au cours des années 70, mais elle a chuté en 1981, par suite de la modifications des règles fiscales. En revanche, la création de l'abri fiscal que constitue le régime enregistré d'épargne retraite (REER) a insufflé un second souffle à la demande de rentes viagères, tant de la part des individus qui souscrivent à ces régimes auprès des compagnies d'assurance-vie que de la part de ceux qui achètent une rente viagère auprès d'une autre institution financière une fois leurs REER échus.

De 1978 à 1995, l'expansion des compagnies d'assurance non-vie a été plus lente que celle des compagnies d'assurance-vie. En 1978, les primes nettes encaissées dans le secteur non-vie équivalaient à un peu plus de 75 % de celles du secteur vie, mais en 1995 ce pourcentage était tombé à 66 %.

Les produits les plus importants de l'assurance non-vie sont l'assurance-automobile, l'assurance-responsabilité et l'assurance-biens qui comptent pour 80 % des primes d'assurance non-vie. Les 20 % restants comprennent un large éventail de types d'assurances, qui vont de l'assurance maritime à l'assurance-accidents et à l'assurance-maladie (graphique2).



L'assurance-responsabilité, qui offre une protection contre les dommages causés aux tiers dans le cadre d'activités professionnelles ou non professionnelles, a connu une croissance rapide depuis 1986, mais elle reste modeste en chiffres absolus (graphique 3). En 1995, les primes nettes totalisaient environ 1,5 milliard de dollars, soit 8,8 % du total des revenus des compagnies d'assurance non-vie. L'assurance-automobile a également affiché un dynamisme remarquable, avec un taux annuel moyen de croissance de 8,9 %. Elle forme la plus grande composante de l'assurance non-vie, laissant loin derrière elle l'assurance-biens, qui est la deuxième catégorie.



La concurrence sur le marché de la sécurité financière

Le marché de la sécurité financière a été soumis aux pressions d'une forte concurrence au cours des deux dernières décennies. À un moment donné, l'assurance-vie était virtuellement la seule forme d'épargne contractuelle à long terme disponible, mais au cours des dernières années un certain nombre d'autres produits sont apparus sur le marché. Propulsés par les mesures d'incitation fiscale, les fonds communs de placement et les fonds de pension ont envahi le marché de la sécurité financière à long terme, tandis que s'intensifiait la concurrence des véhicules d'épargne plus traditionnels comme les dépôts à terme dans les banques et les sociétés de fiducie, et les obligations d'épargne du Canada.

Ainsi, la proportion de l'épargne personnelle canalisée vers les produits de l'assurance a diminué. Au début des années 60, environ 44 % de l'épargne personnelle était placée chaque année en assurance-vie. Au début de la présente décennie, ce pourcentage était tombé à 22 %. De plus, au cours de la même période, la proportion de l'épargne personnelle investie dans les REER a plus que doublé. Autrement dit, plutôt que d'acheter de l'assurance comportant un élément d'épargne, les consommateurs optent maintenant pour une couverture de base en assurance et placent la portion restante de leur épargne dans d'autres véhicules financiers.

Les REER sont les plus populaires des nombreux instruments d'épargne disponibles. Ils sont offerts par un grand nombre d'institutions financières, et la concurrence pour gérer les actifs des épargnants est très vive. Ces formes de placement à traitement fiscal avantageux stimulent l'épargne en permettant de reporter l'impôt à payer sur les contributions et les revenus de placement. Parmi les placements admissibles aux REER, on trouve un large éventail d'actifs, mais ceux-ci

Les caractéristiques financières des compagnies d'assurance

Les compagnies d'assurance transforment des engagements en actifs lucratifs en se procurant, à intervalles réguliers et sur une base contractuelle, des fonds qu'elles placent dans des actifs financiers. Les primes d'assurance et les contributions aux rentes viagères sont les principaux fonds qui alimentent les réserves que doivent constituer les compagnies d'assurance pour faire face aux éventuelles demandes de règlement des assurés. L'existence d'un décalage entre les dates d'encaissement des primes et celles des règlements permet aux compagnies d'assurance de canaliser leurs revenus vers d'autres secteurs de l'économie par l'acquisition d'actifs financiers. Ce processus d'intermédiation contribue à financer l'accumulation du capital et à promouvoir la croissance économique.

La constitution d'un portefeuille vaste et diversifié d'actifs donne aux intermédiaires financiers la possibilité de bénéficier des économies d'échelle et de la diversification des risques. La police d'assurance est une créance de type contingente sur la compagnie émettrice. Toutefois, celle-ci n'est pas en mesure de déterminer avec précision le montant des paiements qu'elle devra effectuer durant une période donnée en vertu des polices en vigueur. Elle doit donc détenir des actifs suffisants pour honorer les demandes de règlement qui lui seront présentées à l'avenir.

Assurance-vie et assurance pour biens et risques divers

Il existe deux types de compagnies d'assurance : les compagnies d'assurance-vie (qui offrent des polices individuelles et collectives, des assurances-accidents et des assurances-maladie, des rentes viagères et la gestion de fonds de retraite) et les compagnies d'assurance non-vie (dont les activités concernent principalement l'automobile, les biens et la responsabilité). Il existe entre ces deux catégories un certain nombre de différences importantes. Les compagnies d'assurance-vie traitent avec le secteur des ménages, alors que celles du secteur non-vie desservent également le secteur des entreprises. Les contrats d'assurance non-vie portent en général sur une année ou moins, alors que les contrats d'assurance-vie sont émises pour des périodes beaucoup plus longues.

Les différences entre l'échéance des deux types de polices entraînent des différences dans la composition des actifs

détenus par les compagnies des deux groupes. Dans le cas de l'assurance-vie, les prévisions relatives aux demandes de règlement sont entachées d'une plus grande incertitude, à la fois en ce qui a trait au moment où ces demandes seront présentées et à leur montant. Puisqu'une compagnie d'assurance non-vie risque de recevoir sans préavis des demandes d'indemnisation de montants considérables, elles risquent de devoir liquider des actifs dans les délais très courts pour y faire face. Il leur faut donc détenir des actifs très liquides, des bons du Trésor par exemple. Toutefois, les compagnies d'assurance non-vie, qui s'exposent à des risques très élevés, doivent détenir un éventail d'actifs plus liquides que celles du domaine de l'assurance-vie, qui assurent des personnes physiques et pour qui la loi des grands nombres réduit la probabilité de demandes de règlement de montants très élevés.

Par contre, les compagnies d'assurance-vie reçoivent des demandes de règlement après un laps de temps très long, de sorte qu'elles peuvent privilégier les placements à échéance beaucoup plus éloignée, surtout lorsqu'elles gèrent de l'épargne à long terme et des fonds de retraite.

La structure des actifs des compagnies d'assurance est fortement influencée à la fois par la nécessité d'apparier l'échéance de leurs actifs avec celle de leurs engagements actuariels et par la réglementation adoptée par les pouvoirs publics. Cette réglementation limite les placements en obligations et en actions aux titres émis par les sociétés qui satisfont des conditions de bonne santé financière et les prêts hypothécaires à une proportion de la valeur du bien constituant la garantie.

Dans les contrats d'assurance-vie renfermant une large composante d'épargne à long terme, il y a aussi un souci de conserver au fil des ans le pouvoir d'achat des fonds investis. Un taux de rendement au moins égal au taux d'inflation est alors moins une exigence d'ordre contractuel qu'une considération de concurrence. Les placements en actions et en biens immobiliers, qui tendent à être fortement influencés par la croissance économique à long terme, constituent une plus grande proportion des actifs détenus en considération de ces polices d'assurance, tout comme les obligations indexées.

doivent se conformer à certains critères. Par exemple, les valeurs mobilières sont admissibles aux REER, mais les placements en actions étrangères ne peuvent pas dépasser 20 % de la valeur comptable des actifs tenus dans un REER. Au fil des ans, les

règles applicables aux REER ont été assouplies et le plafond des contributions a été relevé plusieurs fois. Parallèlement, les taux marginaux d'imposition ont augmenté, ce qui a contribué à rendre les REER plus attrayants.

De 1978 à 1995, la croissance moyenne annuelle des REER a été de 11,8 %. En 1995, les banques détenaient la plus grosse part des REER gérés par les institutions financières, soit 36,1 %; elles étaient suivies par les fonds communs de placement (23,3 %) et les

Tableau 1

REER des particuliers et des entreprises individuelles, par catégorie d'institutions financière (en %)

	1980	1985	1990	1995
Assurance-vie**	22,8	17,3	21,0	19,9
Banques à charte	19,0	29,2	32,0	36,1
Soc. de fiducie et de prêts hypothécaires	30,7	31,2	25,6	10,0
Caisses d'épargne et de crédit	15,3	13,7	11,9	10,7
Fonds mutuels	12,2	9,3	9,6	23,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

* Excluant les REER auto-gérés.

** Incluant les caisses séparées.

Source : Statistique Canada, Comptes du bilan national (n° 13-214-XPB au catalogue).

compagnies d'assurance-vie (19,9 %). Au cours de la période comprise entre 1980 à 1995, les banques et les fonds communs de placement ont doublé leur part de l'ensemble des REER gérés par les institutions financières, ce, aux dépens principalement des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt hypothécaire (tableau 1).

Avec la popularité croissante des REER, la proportion des revenus des compagnies d'assurance-vie a diminué. Pour essayer de récupérer le terrain perdu, ces compagnies sont devenues très actives dans la commercialisation des REER. Les rentes viagères et les polices d'assurance-vie sont admissibles aux REER, et les REER gérés par les compagnies d'assurance-vie sont constitués principalement de rentes viagères. En outre, si le report de l'impôt constitue une des caractéristiques des REER, les sommes épargnées doivent être encaissées à un moment donné. Elles deviennent alors imposables, sauf si elles sont converties en un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou en rente viagère. Les rentes viagères se sont révélées plus populaires que les FERR et elles font partie du domaine réservé des compagnies d'assurance-vie.

Les compagnies d'assurance-vie ont mis au point une gamme de nouveaux produits connus sous le nom de «nouveaux types de contrats» (assurance-vie universelle, assurance à versements limités, assurance temporaire à capital constant ou à

échéance dégressive) et dont les taux de rendement équivalent à ceux des autres types d'instruments d'épargne. Essentiellement, l'élément épargne de ces produits est rémunéré à un taux d'intérêt conforme à l'évolution du marché. Ces polices permettent également à l'assuré de modifier le montant et la période de versement des primes, ainsi que le capital assuré.

De 1978 à 1995, tandis que les REER connaissaient une forte demande, les fonds communs de placement se sont accrus à un rythme moyen de 24,0 %, contre 12,8 % pour les régimes de retraite en fiducie, 9,9 % pour l'assurance-vie, 9,4 % pour l'assurance-biens et risques divers et 8,7 % pour les banques et les caisses populaires. Sur l'ensemble de cette période, les fonds communs de placement ont accru leur

part du marché, qui est ainsi passée de 11,1 % à 18,8 %, tandis que celle des caisses de retraite en fiducie passait de 1,1 % à 9,2 % et que diminuaient les parts de marché des banques, des sociétés de fiducie, des courtiers en valeurs mobilières et des sociétés de financement des ventes et de prêts. La part de marché des compagnies d'assurance n'a toutefois pas changé au cours de cette période.

Structure du portefeuille des compagnies d'assurance

a. Les compagnies d'assurance-vie

Les prêts hypothécaires et les obligations forment les trois-quarts des actifs détenus par les compagnies d'assurance-vie (tableau 2). De 1978 à 1995, l'importance relative des prêts hypothécaires est passée de 43 % à 35 % de l'ensemble des actifs, tandis que se gonflait le portefeuille obligataire. La diminution relative du portefeuille hypothécaire s'explique par les modifications à la *Loi nationale sur l'habitation*, qui permet maintenant que la période d'amortissement des hypothèques résidentielles diffère de leur terme. Ainsi, en vertu des nouvelles règles, les prêts hypothécaires répondent moins bien maintenant aux besoins des compagnies d'assurance-vie en matière d'appariement des actifs et engagements à long terme.

Tableau 2

Structure de l'actif des compagnies d'assurance-vie (en %)

	1978	1980	1985	1990	1995
Actifs financiers	90,2	89,8	90,3	92,5	94,0
Prêts aux assurés	5,2	5,6	4,6	2,9	2,5
Prêts hypothécaires	42,9	42,7	34,5	41,5	35,0
Obligations	39,1	38,1	41,3	34,6	42,0
Obligations du Canada	12,2	17,8	28,9	20,2	24,5
Obligations provinciales	22,3	19,1	19,7	13,7	20,0
Obligations municipales	6,4	6,3	6,0	5,1	5,7
Autres obligations	59,1	56,8	45,4	60,9	51,0
Actions	6,0	6,0	6,0	6,0	4,8
Placements étrangers	0,4	0,3	0,5	1,3	1,3
Autres actifs financiers	6,4	7,2	13,1	13,7	14,8
Actifs non financiers	9,8	10,2	9,7	7,5	6,0
Total des actifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Comptes du bilan national (n° 13-214-XPB au catalogue).

Au chapitre des portefeuilles obligataires, la part des titres du gouvernement canadien dans les actifs des compagnies d'assurance-vie a doublé de 1978 à 1995. Cette augmentation a été contrecarrée par une diminution considérable du compartiment des obligations des sociétés survenue pendant que la part des obligations provinciales diminuait également.

Les prêts aux assurés ont diminué également entre 1978 et 1995, passant de 5,2 % à 2,5 % de l'ensemble des actifs. Cette diminution est imputable au recul des polices d'assurance-vie entière, qui permettent aux compagnies d'assurance d'accorder des prêts aux assurés à hauteur de la valeur en espèces de leurs polices et à un taux prédéterminé. Les prêts sur polices d'assurance-vie entière, qui sont compris dans les prêts aux assurés, étaient devenus particulièrement attrayants dans les années 80, à l'époque de la montée rapide des taux d'intérêts bancaires. Ces dernières années, l'importance de ce type de prêts a diminué avec la chute des taux d'intérêt et la préférence manifestée par les consommateurs pour l'assurance temporaire.

Le pourcentage d'actifs placés en actions, qui reste toujours relativement faible et bien en-deçà de la limite de 20 % fixée par les organismes de réglementation, est passé, de 1978 à 1995, de 6,0 % de l'ensemble des actifs financiers à 4,8%. Il avait atteint un sommet de 6,6% en 1987, mais a baissé à la suite du krach boursier de 1987.

Deux catégories d'actifs ont affiché une hausse marquée : les portefeuilles d'actifs libellés en monnaies étrangères, qui ne forment toutefois que 0,4 % des actifs, ont triplé de 1978 à 1995 ; les « autres » actifs financiers, qu'on retrouve surtout dans la catégorie des actifs à court terme, ont plus que doublé sur la même période, leur proportion passant de 6,4 % à 14,18 %.

b. Les compagnies d'assurance non-vie

Les actifs des compagnies d'assurance non-vie sont placés principalement en obligations, actions et actifs à court terme (dépôts bancaires, bons du Trésor et effets à court terme) (tableau 3). Le pourcentage placé en obligations est tombé de 56,2 % en 1978 à 51,3 % en 1995. Toutefois, la proportion des obligations du gouvernement fédéral par rapport à l'ensemble des actifs a augmenté de plus de 50 %, tandis que diminuait celle de toutes les autres catégories d'obligations. La proportion des actions est demeurée plus ou moins constante, tandis que celle des actifs à court terme, que doivent tenir les compagnies pour répondre à leurs besoins de liquidités et pour appairer l'échéance des avoirs avec celle des engagements, s'est accrue de quelque 8 points.

Résumé

- Après avoir diminué pendant 20 ans, la part de marché d'où les compagnies d'assurance tirent leurs revenus est restée stable entre 1978 et 1995.
- La popularité des polices d'assurance-vie entière a diminué de 1978 à 1995 en faveur de l'assurance temporaire, alors que les placements

en rentes viagères (en particulier les rentes viagères individuelles) se sont accrues au détriment des produits de l'assurance-vie.

- L'assurance-responsabilité (qui fournit une protection contre les dommages aux tiers) fait partie de la gamme de produits des compagnies d'assurance non-vie qui a enregistré la croissance la plus rapide, dépassant l'assurance automobile et l'assurance-biens, en particulier à partir du milieu des années 80.
- Les stimulants fiscaux ont contribué à la croissance vigoureuse de l'épargne tenue par les particuliers sous forme de REER et de rentes viagères. Au cours des dernières années, les banques et les fonds communs de placement ont attiré vers eux plus de 55 % de la demande de REER, suivis par les compagnies d'assurance, qui (avec les caisses séparées) détiennent maintenant une part de 20 %.
- La structure des actifs des compagnies d'assurance-vie et non-vie révèle les caractéristiques divergentes de leurs gammes de produits respectifs. Les compagnies d'assurance-vie préfèrent appairer leurs engagements avec des actifs à long terme et elles accordent des

Tableau 3

Structure des actifs des compagnies d'assurance de biens et de risques divers (en %)

	1978	1980	1985	1990	1995
Actifs financiers	98,0	97,1	96,9	97,6	98,0
Prêts hypothécaires	3,6	3,6	2,2	2,3	1,7
Obligations	56,2	52,9	50,6	52,9	51,3
Obligations du Canada	30,6	38,8	42,8	41,4	49,8
Obligations provinciales	28,3	25,1	26,4	22,7	21,0
Obligations municipales	9,2	8,6	8,1	7,6	7,0
Autres obligations	31,9	27,6	22,8	28,3	22,2
Actions	12,7	14,4	13,6	12,7	11,2
Placements étrangers	1,3	1,3	1,0	1,0	1,2
Autres actifs financiers	26,3	27,9	32,7	31,0	34,3
Actifs non financiers	2,0	2,9	3,1	2,4	2,0
Total des actifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Comptes du bilan national (n° 13-214-XPB au catalogue).

taux de rendement qui protègent le pouvoir d'achat des fonds épargnés. Les compagnies d'assurance non-vie, quant à elles, manifestent généralement une préférence pour les actifs plus liquides qui leur permettent de faire face aux créances qu'elles risquent de devoir honorer dans le court terme.

Sources des données :

Les données utilisées dans le présent article sont tirées des publications suivantes :

- Statistique Canada, *Statistiques financières trimestrielles des entreprises* (n° 61-008-XPB au catalogue)
- Statistique Canada, *Comptes du Bilan national* (n° 13-214-XPB au catalogue)
- Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (1994), *Faits sur l'assurance-vie au Canada*, Toronto.
- OCDE (1995), *Annuaire des statistiques d'assurance, 1986-1993*, Paris.

Du bureau du rédacteur...

Veillez noter que la parution ci-jointe *Le Point sur...* est la première édition depuis l'automne 1996 (vol. 1, no. 3).

Dans cette parution, l'article de Tarek Harchaoui au sujet de « Changements structurels dans les opérations financières des compagnies d'assurance canadiennes » n'est qu'une version abrégée de la communication qu'il a présentée à la conférence économique de Statistique Canada en septembre 1996.

La conférence économique de Statistique Canada en 1997 – **Conférence 1997 – La croissance économique et l'emploi** – aura lieu les 29 et 30 septembre au Château Laurier à Ottawa. Pour plus d'informations sur la **Conférence 1997**, veuillez communiquer avec Mike Trant au (613) 951-2859 ou par voie électronique à: tranmik@statcan.ca.

Annexe

Structure financière des compagnies d'assurance : une perspective internationale

L'assurance est une branche d'activité à vocation internationale. Un grand nombre de compagnies d'assurance étrangères effectuent des opérations au Canada et des compagnies canadiennes placent une bonne part de leurs polices d'assurance à l'étranger. Des 153 compagnies d'assurance établies au Canada au milieu des années 90, 77 étaient canadiennes, 59 américaines, 10 britanniques et 7 européennes. De même, des 217 compagnies d'assurance non-vie, 108 étaient canadiennes, 82 américaines, 22 britanniques et 5 européennes. À la fin de 1994, plus du quart des polices d'assurance-vie et plus des trois-quarts des autres polices en vigueur au Canada avaient été émises par des compagnies sous contrôle étranger.

La réglementation en vigueur dans les différents pays influence considérablement la structure des portefeuilles de

placements des compagnies d'assurance. Au Canada, par exemple, les compagnies d'assurance doivent être enregistrées auprès du Surintendant des institutions financières et maintenir un volume suffisant d'actifs au Canada pour honorer leurs engagements. Toutefois, il existe, même entre les pays de l'OCDE, des différences considérables entre la structure financière des compagnies. Les données présentées ici concernent le Canada, l'Australie, la Suisse, les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Italie, les États-Unis, l'Allemagne et le Japon, qui comptent pour 86 % des primes d'assurance brute de l'ensemble des pays de l'OCDE. Les données statistiques proviennent de l'*Annuaire statistique de l'OCDE*, qui fournit des informations sur chacun des États membres de 1986 à ce jour.

A. Ventilation des placements des compagnies d'assurance-vie en pourcentage du total des actifs

	Canada	États-Unis	Australie	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni	Belgique
1988										
Immobilier	5,2	2,8	20,0	12,6	6,2	16,4	9,2	16,3	18,0	6,4
Prêts hypothécaire	38,0	23,3	2,7	0,0	15,2	4,7	22,2	21,3	2,0	22,7
Actions	7,5	5,5	40,9	21,3	3,4	11,6	9,5	4,5	53,1	14,3
Obligations à revenus fixes	43,2	56,6	15,3	58,0	24,3	65,5	9,0	40,3	23,2	48,2
Prêts autres que les prêts hypothécaires	5,4	5,5	4,2	7,8	47,8	0,0	47,1	15,4	1,4	1,4
Autres placements	0,7	6,3	16,8	0,4	3,0	1,9	2,9	2,2	2,3	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1991										
Immobilier	6,0	2,7	11,3	11,5	5,8	15,1	7,7	14,9	14,4	8,1
Prêts hypothécaires	38,4	20,4	0,0	0,0	14,8	5,5	18,3	21,1	1,4	21,0
Actions	9,0	5,4	32,4	20,1	4,0	9,6	9,9	6,7	55,4	13,2
Obligations à revenus fixes	41,6	60,5	19,6	60,7	14,6	67,0	16,9	37,9	24,1	48,0
Prêts autres que les prêts hypothécaires	4,2	5,0	5,7	2,8	47,4	0,0	42,1	15,8	2,2	2,3
Autres placements	0,8	6,0	31,1	5,0	13,5	2,7	5,0	3,5	2,4	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : OECD (1995)

- Abstraction faite de l'Australie, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Pays-Bas, l'essentiel des placements des compagnies d'assurance (au moins les trois-quarts) est canalisé vers l'immobilier, les prêts hypothécaires et les obligations. À la différence des autres pays, l'Allemagne et les Pays-Bas affichent une très forte concentration de placements dans les prêts autres que les hypothèques.
- Au Royaume-Uni et en Australie, les compagnies d'assurance-vie placent un pourcentage plus élevé de leurs actifs sur le marché boursier (41 % et 53 % respectivement).
- Des 50 plus grosses compagnies d'assurance du monde (en termes d'actifs), la plupart sont établies aux États-Unis et au Japon; les firmes des États-Unis comptent pour 36 % du total, tandis que celles du Japon représentent 33 %. Dans aucun de ces deux pays, les compagnies n'investissent en bourse plus de 6 % de leurs actifs.

B. Ventilation des portefeuilles des compagnies d'assurance non-vie, en pourcentage du total des actifs

	Canada	États-Unis	Australie	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni	Belgique
1988										
Immobilier	0,9	2,8	7,8	16,5	7,7	18,8	5,1	13,4	18,0	6,4
Prêts hypothécaires	11,3	23,3	2,0	0,0	3,2	2,1	4,2	6,8	2,0	22,7
Actions	16,6	5,5	29,7	31,0	9,1	19,6	12,2	18,6	53,1	14,3
Obligations à revenus fixes	70,9	56,6	30,2	43,4	33,8	52,6	34,6	53,3	23,2	48,2
Prêts autres que les prêts hypothécaires	0,0	5,5	30,3	5,7	43,6	0,0	38,8	7,9	1,4	1,4
Autres placements	0,4	6,3	0,0	3,4	2,6	6,9	5,1	0,0	2,3	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1991										
Immobilier	1,1	2,7	5,5	15,6	7,8	20,6	4,7	14,9	14,4	8,1
Prêts hypothécaires	11,6	20,4	0,0	0,0	3,4	1,8	3,9	7,8	1,4	21,0
Actions	15,3	5,4	20,2	30,7	10,2	21,5	12,5	24,4	55,4	13,2
Obligations à revenus fixes	71,7	60,5	30,0	39,7	20,0	51,1	39,6	41,8	24,1	48,0
Prêts autres que les prêts hypothécaires	0,0	5,0	20,3	2,7	42,8	0,0	38,9	11,1	2,2	2,3
Autres placements	0,3	6,0	24,0	11,4	15,8	4,9	0,3	0,0	2,4	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: OECD (1995)

- En Amérique du Nord, les compagnies d'assurance ont tendance à appliquer les mêmes stratégies de placement, et la structure des actifs de ces dernières est presque identique au Canada et aux États-Unis.
 - Mis à part l'Allemagne et les Pays-Bas, les compagnies d'assurance des pays de l'Union européenne (UE) ont une structure financière différente d'un pays à l'autre.
 - Sauf dans le cas de l'Allemagne, les pays de l'UE semblent appliquer une stratégie de placement plus uniforme dans les assurance non-vie que dans les assurances-vie.
 - À l'exception de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, la plupart des compagnies d'assurance-vie et d'assurance non-vie semblent privilégier les placements en obligations à taux fixe.
 - Les placements en actions effectuées par les compagnies d'assurance non-vie semblent augmenter dans les pays d'Europe continentale et d'Amérique du Nord.
- Dans ces pays en particulier, les placements en obligations à taux fixe effectués par les compagnies d'assurance non-vie correspondent au double de ceux de leurs homologues de l'assurance-vie.
- Les placements en actions, qui constituent toutefois pas moins de 30 % des placements des compagnies d'assurance non-vie en Australie et au Royaume-Uni, forment une proportion beaucoup plus petite des portefeuilles des compagnies d'assurance-vie.

Sommaire

La réglementation adoptée par les pouvoirs publics influence la structure des actifs des compagnies d'assurance-vie mais semble avoir eu des incidences différentes dans les grands pays industriels. Selon les statistiques de l'OCDE, la plupart des pays, le Canada compris, favorisent les placements en actifs moins risqués comme les obligations du gouvernement, plutôt que les achats d'actions. Au Royaume-Uni et en Australie, toutefois, les placements en actions constituent une proportion beaucoup plus grande de portefeuilles de compagnies d'assurance que dans les autres pays de l'OCDE. La composition des actifs des compagnies canadiennes et américaines est très semblable, et cette ressemblance est beaucoup plus grande que celle qui existe entre les portefeuilles des compagnies des pays membres de l'Union européenne.

Le Point sur...

- Bulletin d'information de Statistique Canada sur les tendances et les statistiques touchant les échanges commerciaux

Publié par le Secteur de la statistique du commerce et des entreprises, sous la responsabilité du ministre chargé de Statistique Canada. Prière de faire mention de Statistique Canada chaque fois que vous reproduisez ou citez l'une ou l'autre des parties du présent document.

© Ministre de l'Industrie, 1997

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Rédacteur :
Roger Purdue
N° de téléphone (613) 951-3425
N° de télécopieur (613) 951-0411
Internet : purdrge@statcan.ca

Rédacteur adjoint:
Marc Prud'homme
13-B7, immeuble Jean-Talon
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Prix : Canada : 5 \$ le numéro
15 \$ par année (4 numéros)

Les numéros de téléphone de Statistique Canada :

Service national sans frais de
COMMANDES :
1-800-267-6677
Service national sans frais de
RENSEIGNEMENTS 1-800-263-1136

L'adresse de Statistique Canada :

Statistique Canada
Division des opérations et de
l'intégration
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Télécopieur : (613) 951-1584

Internet: order@statcan.ca

also available in English

En cours...

Le Canada et le commerce avec l'Union européenne – présentation des graphiques

L'industrie canadienne de la machinerie – un aperçu

POUR S'ABONNER PENDANT UN AN SANS FRAIS, remplir le coupon ci-dessous et nous le renvoyer par la poste ou par télécopieur à : Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6

VEUILLEZ M'ENVOYER LE POINT SUR... SANS FRAIS

Nom : _____ Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Pour recevoir un abonnement gratuit d'un an, renvoyez ce coupon d'ici le 30 juin 1997.

Télécopieur : (613) 951-1584

Par la poste : Statistique Canada
Division des opérations et de l'intégration
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Nous aimerions avoir votre opinion sur *Le Point sur...*

Veuillez envoyer vos observations à Roger Purdue, rédacteur en chef, *Le Point sur...*, Secteur de la statistique du commerce et des entreprises, 13-B7, immeuble Jean-Talon, Parc Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (n° de téléphone 613-951-3425, n° de téléc. : (613)951-0411 ou Internet purdrge@statcan.ca).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada, la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Faites *Le Point sur...* le monde complexe des affaires et du commerce



Le *Point sur...*, nouveau bulletin trimestriel de Statistique Canada, met l'accent sur des sujets d'un intérêt particulier pour vous – le professionnel du monde des affaires.

Chaque numéro comprend un article de fond détaillé, destiné à éclaircir des faits nouveaux importants dans le domaine des affaires et du commerce. Soutenu par la réputation d'exactitude et de fiabilité de Statistique Canada, *Le Point sur...* vous présentera des analyses exhaustives de dossiers choisis que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

Qui plus est, dans chaque nouveau numéro, vous trouverez une liste sélective de publications et de produits connexes de Statistique Canada. Ainsi, vous aurez à votre disposition un recueil utile de nombreux titres publiés par Statistique Canada!

Dans notre monde complexe et en pleine évolution, *Le Point sur...* sera le guide qui vous permettra de comprendre les tendances actuelles et futures qui pourraient avoir une incidence sur le rendement de votre organisation.

OBTENEZ UN AN COMPLET DE *Le Point sur...* SANS AUCUNS FRAIS!

Afin de recevoir à titre gracieux votre abonnement à *Le Point sur...*, remplissez le bon de commande qui paraît sur la deuxième page de couverture et envoyez-le par courrier à : Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Direction de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou par télécopieur au (613) 951-1584. Ou encore, composez sans frais le 1-800-267-6677. Notre adresse sur Internet est la suivante : order@statcan.ca. Vous pouvez également vous abonner à *Le Point sur...* en communiquant directement avec un de nos neuf Centres de consultation régionaux :

Région de l'Atlantique
(902) 426-5331

Région du Québec
(514) 283-5725

Région de la Capitale nationale
(613) 951-8116

Région de l'Ontario
(416) 973-6586

Région du Pacifique
(604) 666-3691

Région des Prairies (Manitoba)
(204) 983-4020

Saskatchewan
(306) 780-5405

Sud de l'Alberta
(403) 292-6717

Nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest
(403) 495-3027

VISITEZ LE SITE WEB DE STATISTIQUE CANADA AU <http://www.statcan.ca>



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada